



# Culture de sécurité

La Régie de l'énergie du Canada met la sécurité et la protection de l'environnement au cœur de ses responsabilités quand il s'agit de protéger la population canadienne. Elle s'engage à renforcer et à améliorer le rendement de toutes les parties prenantes du secteur et à les sensibiliser au rôle que joue la culture de sécurité dans la mise en place de défenses contre les incidents.

La culture exerce une influence sur ce que les gens voient, entendent, ressentent et disent. Elle oriente les décisions et les actions des personnes qui travaillent au sein des organisations, et ces comportements influent ultimement sur le rendement. La culture de la sécurité est un volet de la culture organisationnelle qui s'intéresse aux attitudes, valeurs, normes et croyances collectives en matière de sécurité et de risque. Elle joue un rôle important dans l'amélioration du rendement en matière de sécurité et d'environnement.

Les organismes de réglementation jouent un rôle essentiel en sensibilisant les acteurs de l'industrie aux menaces que représente une culture de sécurité déficiente et en les aidant à mieux les comprendre.

Nous faisons partie du groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité, un regroupement d'organismes du Canada et des États-Unis qui collaborent à la recherche et à l'étude des pratiques exemplaires en matière de réglementation pour promouvoir la culture de sécurité.

## Attentes de la Régie :

- Les sociétés connaissent et comprennent le rôle que joue la culture dans la prévention des accidents organisationnels.
- Les sociétés instaurent et maintiennent une culture de sécurité positive tout en surveillant continuellement leurs organisations pour déceler les éventuelles menaces culturelles.
- Les dirigeants prennent des mesures et des décisions qui favorisent l'établissement et la promotion d'une saine culture de sécurité.

*Référence des citations : Mearns, K., R. Flin, R. Gordon et M. Fleming (1998). Measuring safety culture in the offshore oil industry. Work and Stress, 12(3), p. 238-254. Par « sécurité », il faut entendre celle des travailleurs et du public, des processus et des opérations, et elle comprend l'intégrité des installations, la sûreté et la protection de l'environnement.*

